

**Rapport pour la commission  
permanente du conseil régional**  
<%moisCX%>

*Présenté par*  
**Jean-Paul Huchon**  
*Président du conseil régional  
d'Île-de-France*

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES POLITIQUES  
REGIONALES POUR LES PERSONNES EN GRANDE PRECARITE ET EN  
SITUATION D'EXCLUSION**

**CINQUIEME AFFECTATION POUR 2014**



**Chapitre 904 « Santé et action sociale »****Sous- fonction 42 « Action sociale »****Programme HP 42-003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire »****Chapitre 934 « Santé et action sociale »****Sous- fonction 42 « Action sociale »****Programme HP 42-003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire »***Sommaire*

<b>EXPOSE DES MOTIFS .....</b>	<b>4</b>
<b>PROJET DE DELIBERATION .....</b>	<b>6</b>
<b>ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF .....</b>	<b>9</b>
<b>ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS.....</b>	<b>13</b>

## EXPOSE DES MOTIFS

Le présent rapport a pour objet d'attribuer **8 subventions** et de proposer l'affectation d'un montant d'autorisations de programme de **715.000€** et d'un montant de **122.000 €** d'autorisations d'engagement prélevées respectivement sur les chapitres 904 et 934 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale » du budget 2014.

Ces opérations, projets et programmes triennaux relèvent des politiques régionales pour les personnes en grande précarité et en situation d'exclusion et pour les gens du voyage votées par délibération n° CR n°23-11 du 7 avril 2011.

Ce rapport vous propose de participer à la réalisation de :

- **3 opérations** au titre du chapitre 904, Programme HP 42-003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », pour un montant d'autorisations de programme affecté de **715.000 €**
- **5 projets et programmes triennaux** au titre du chapitre 934, Programme HP 42-003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire » pour un montant d'autorisations d'engagement affecté de **102.000 €**.

Les opérations, projets et programmes triennaux vous sont présentés dans les fiches-projets dans l'annexe 2 de la délibération.

Par ailleurs, la Région a décidé, par délibération n° CR 46-14 du 19 juin 2014 relative à la « modernisation de l'action publique régionale : expérimentation de l'allègement des procédures de versement des subventions » que le dispositif « Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale », adopté par la délibération CR 23-11 du 7 avril 2011, fait partie des dispositifs pour lesquels les subventions octroyées dérogeront, à titre expérimental et pour une durée initiale de dix-huit mois à compter de l'entrée en vigueur de la délibération CR46-14, en contrepartie d'un renforcement des contrôles régionaux a posteriori, à toute disposition du règlement budgétaire et financier selon les termes ci-dessous :

Pour les subventions inférieures à 5 000 € :

- la mise en place d'un versement unique de la subvention, non révisable et automatique ;
- la génération du paiement directement par les services régionaux au moment de la notification de la subvention.

Pour les subventions comprises entre 5 000 et 23 000 € ;

- la suppression du plan de trésorerie pour obtenir une avance ;
- le versement de l'avance à la demande du bénéficiaire ;
- le versement du montant de la subvention déterminé au moment de la notification, sans qu'il soit révisé en fonction du montant des autres financements et des ressources prévus et obtenus, dans la limite du taux de subvention maximum des dépenses réalisées prévu par le dispositif.

Pour les subventions comprises entre 23 000 et 50 000 € :

- la suppression du plan de trésorerie remplacé par une attestation d'insuffisance de trésorerie.

Les conventions à intervenir entre la Région et les bénéficiaires de subventions attribuées en application du dispositif CR 23-11 du 7 avril 2011 dont relèvent les projets de ce rapport prennent en compte les mesures d'allègement des procédures de versement des subventions citées ci-dessus.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le président du conseil régional  
d'Île-de-France**

**JEAN-PAUL HUCHON**

## PROJET DE DELIBERATION

DU

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES POLITIQUES REGIONALES  
POUR LES PERSONNES EN GRANDE PRECARITE ET EN SITUATION D'EXCLUSION

CINQUIEME AFFECTATION 2014

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** le Code Général des collectivités territoriales ;
- VU** le Code de l'action sociale et des familles ;
- VU** la délibération n°CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission permanente ;
- VU** la délibération n°CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France ;
- VU** la délibération n°CR 23-11 du 7 avril 2011 relative à la politique sociale régionale ;
- VU** La délibération n° CR 46-14 du 19 juin 2014 relative à la modernisation de l'action publique régionale : expérimentation de l'allègement des procédures de versement des subventions
- VU** la délibération n° CP 08-1314 du 27 novembre 2008 relative à la mise en œuvre des critères environnementaux et sociaux pour un développement durable dans les domaines du développement social et de la santé – Adoption des cahiers des charges HQE et insertion ;
- VU** L'article 9 de la délibération n° CP 11-206 du 10 mars 2011 amendant les cahiers des charges HQE adoptés par la délibération CP 08-1314 du 27 novembre 2008 ;
- VU** La délibération n°CP 11-780 du 20 octobre 2011 portant approbation des conventions-type et annexe-type relatives à la participation régionale en investissement et en fonctionnement aux opérations, projets et programmes triennaux soutenus dans le cadre de la délibération n°CR 23-11 du 7 avril 2011 ;
- VU** la délibération n° CP 13-209 du 4 avril 2013 portant approbation de conventions-type et annexe-type relatives à la participation régionale en investissement et en fonctionnement
- VU** le budget de la Région Ile-de-France pour 2014 ;
- VU** le rapport <numCX%> présenté par monsieur le président du conseil régional d'Ile-de-France ;
- VU** l'avis de la commission de l'action sociale, des formations sanitaires et sociales, de la santé et du handicap ;
- VU** l'avis de la commission des finances, de la contractualisation et de l'administration générale ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

### **Article 1 : Dispositif en faveur des personnes en situation précaire – Investissement**

Décide de participer, au titre du programme « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », au financement d'opérations détaillées en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **715.000 €** au titre du budget 2014.

Subordonne le versement des subventions en investissement, décrites en annexe 2, à la conclusion avec chaque bénéficiaire d'une convention conforme à la convention-type adoptée par l'article 1 de la délibération n° CP 13-209 du 4 avril 2013, et revue selon les modalités de la délibération CR 14-46 du 19 juin 2014 relative à la « Modernisation de l'action publique régionale : expérimentation de l'allègement des procédures de versement des subventions » et autorise le président du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **715.000 €** disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », programme HP 42 003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », action 142 003 02 « Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri », conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1, au titre du budget 2014.

### **Article 2 : Dispositif en faveur des personnes en situation précaire – Fonctionnement**

Décide de participer, au titre du programme « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », au financement des projets et programmes triennaux détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **102.000€** au titre du budget 2014.

Subordonne le versement de ces subventions de fonctionnement :

- pour les subventions relatives aux deuxième et troisième années des programmes triennaux adoptés avant le 4 avril 2013, à la conclusion, avec chaque bénéficiaire, d'un avenant conforme à l'avenant-type relatif à la participation régionale en fonctionnement des programmes triennaux adoptés par l'article 3 de la délibération n° CP 11-780 du 20 octobre 2011, revu selon les modalités de la délibération n° CR 46-14 du 19 juin 2014 relative à la « Modernisation de l'action publique régionale : expérimentation de l'allègement des procédures de versement des subventions », et autorise le président du Conseil régional à les signer ;

- pour les autres subventions à la conclusion, avec chaque bénéficiaire, d'une convention ou d'un avenant conforme à la convention-type et à l'avenant-type relatifs à la participation régionale en fonctionnement aux projets et programmes triennaux adoptés par l'article 3 de la délibération n° CP 13-209 du 4 avril 2013, revus selon les modalités de la délibération n° CR 46-14 du 19 juin 2014 relative à la « Modernisation de l'action publique régionale : expérimentation de l'allègement des procédures de versement des subventions », et autorise le président du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **102.000 €** disponible sur le chapitre 934 « Santé et action sociale », code fonctionnel 42 « Action sociale », programme HP 42 003 (142 003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », action 142 003 04 « Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale », conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1, au titre du budget 2014.

### **Article 3 :**

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après par dérogation à l'article 17 alinéa 5 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier :

Dossier - Code	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
14011075	VEFA d'un CHU de 88 places avenue de Stalingrad à Fresnes (94)	OPH 94 VALOPHIS HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE	01/01/2014

### **Article 4 :**

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après par dérogation à l'article 29 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier :

Dossier - Code	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
14016253	actions culturelles contre les exclusions des jeunes enfants : animations pour la lecture, formation d'acteurs pour des quartiers défavorisés	ACCES ACTION CULTURELLE CONTRE LES EXCLUSIONS ET LES SEGREGATIONS	01/09/2014
14014832	Participer à la mise en oeuvre des préconisations sociales du schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage de Seine Saint Denis 2e année de programme	ADEPT ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE PROMOTION DES TSIGANES	01/06/2014
14016258	familles et proches des personnes incarcérées : livrets d'information sur la détention, annuaire des lieux d'accueil	UFRAMA UNION NATIONALE DES FEDERATIONS REGIONALES DES ASSOCIATIONS DE MAISONS D'ACCUEIL DE FAMILLES ET PROCHES DE PERSONNES INCARCEREES	01/10/2014

**Le président du conseil régional  
d'Île-de-France**

**JEAN-PAUL HUCHON**



**ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT  
RECAPITULATIF**

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	17/10/2014	<b>N° de rapport :</b>	CP14-629	<b>Budget :</b>	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	904 - Santé et action sociale
<b>Code fonctionnel :</b>	42 - Action sociale
<b>Programme :</b>	142003 - Dispositif en faveur des personnes en situation précaire
<b>Action :</b>	14200302 - Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri

<b>Dispositif :</b>	00000700 - Services et accueils de jour pour les personnes sans abri, les familles demandeuses d'asile et les réfugiés
---------------------	--

<b>Dossier :</b>	14013703 - Construction d'un accueil de jour au 164 avenue Jean Lolive à Pantin (93)		
<b>Bénéficiaire :</b>	R19094 - FREHA FRANCE EURO HABITAT		
<b>Localisation :</b>	PANTIN		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	100 000,00 €	<b>Code nature :</b>	20421

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
1 158 528,00 €	TTC 8,63 %	100 000,00 €

<b>Dossier :</b>	14014100 - Achat d'une camionnette réfrigérée pour une épicerie sociale à Paris 16e		
<b>Bénéficiaire :</b>	R9070 - CENTRE COROT ENTRAIDE D'AUTEUIL		
<b>Localisation :</b>	PARIS		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	10 000,00 €	<b>Code nature :</b>	20421

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
31 349,00 €	TTC 31,9 %	10 000,00 €

<b>Total sur le dispositif 00000700 - Services et accueils de jour pour les personnes sans abri, les familles demandeuses d'asile et les réfugiés :</b>	110 000,00 €
---	--------------

<b>Dispositif :</b>	00000702 - Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés
---------------------	--

<b>Dossier :</b>	14011075 - VEFA d'un CHU de 88 places avenue de Stalingrad à Fresnes (94)		
<b>Bénéficiaire :</b>	R7006 - OPH 94 VALOPHIS HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE		
<b>Localisation :</b>	FRESNES		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	605 000,00 €	<b>Code nature :</b>	204182

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
3 023 703,00 €	TTC 20,01 %	605 000,00 €

<b>Total sur le dispositif 00000702 - Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés :</b>	605 000,00 €
---	--------------

<b>Total sur l'imputation 904 - 42 - 142003 - 14200302 :</b>	715 000,00 €
--	--------------

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	17/10/2014	<b>N° de rapport :</b>	CP14-629	<b>Budget :</b>	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	934 - Santé et action sociale
<b>Code fonctionnel :</b>	42 - Action sociale
<b>Programme :</b>	142003 - Dispositif en faveur des personnes en situation précaire
<b>Action :</b>	14200304 - Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

<b>Dispositif :</b>	00000694 - Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)
---------------------	--

<b>Dossier :</b>	14014832 - Participer à la mise en oeuvre des préconisations sociales du schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage de Seine Saint Denis 2e année de programme		
<b>Bénéficiaire :</b>	R23587 - ADEPT ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE PROMOTION DES TSIKANES		
<b>Localisation :</b>	SEINE SAINT DENIS		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	30 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
104 399,00 €	TTC 28,74 %	30 000,00 €

<b>Dossier :</b>	14016290 - adultes immigré-es en difficulté en français et compétences clé : formation de bénévoles formateurs par un pôle ressources francilien (1ère année du programme)		
<b>Bénéficiaire :</b>	R25651 - ESPACE BENEVOLAT		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	30 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
88 900,00 €	TTC 33,75 %	30 000,00 €

<b>Total sur le dispositif 00000694 - Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14) :</b>	60 000,00 €
---	-------------

<b>Dispositif :</b>	00000716 - Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	14014677 - Favoriser l'intégration sociale de 25 adultes isolés en situation de grande précarité par la création d'une équipe de football		
<b>Bénéficiaire :</b>	R14867 - SPF SECOURS POPULAIRE FRANCAIS FEDERATION DE PARIS		
<b>Localisation :</b>	DEPARTEMENT DE PARIS		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	6 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
20 810,00 €	TTC 28,83 %	6 000,00 €

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	17/10/2014	<b>N° de rapport :</b>	CP14-629	<b>Budget :</b>	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	934 - Santé et action sociale
<b>Code fonctionnel :</b>	42 - Action sociale
<b>Programme :</b>	142003 - Dispositif en faveur des personnes en situation précaire
<b>Action :</b>	14200304 - Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

<b>Dispositif :</b>	00000716 - Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	14016253 - actions culturelles contre les exclusions des jeunes enfants : animations pour la lecture, formation d'acteurs pour des quartiers défavorisés		
<b>Bénéficiaire :</b>	R24434 - ACCES ACTION CULTURELLE CONTRE LES EXCLUSIONS ET LES SEGREGATIONS		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	26 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
127 209,00 €	TTC 20,44 %	<b>26 000,00 €</b>

<b>Dossier :</b>	14016258 - familles et proches des personnes incarcérées : préparation d'un guide des lieux d'accueil, diffusion des livrets d'information sur la détention vers les familles, formation des bénévoles franciliens.		
<b>Bénéficiaire :</b>	R35693 - UFRAMA UNION NATIONALE DES FEDERATIONS REGIONALES DES ASSOCIATIONS DE MAISONS D'ACCUEIL DE FAMILLES ET PROCHES DE PERSONNES INCARCEREES		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	10 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
20 000,00 €	TTC 50 %	<b>10 000,00 €</b>

<b>Total sur le dispositif 00000716 - Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14) :</b>	42 000,00 €
--	-------------

<b>Total sur l'imputation 934 - 42 - 142003 - 14200304 :</b>	102 000,00 €
--	--------------

**ANNEXE 2 A LA DELIBERATION :  
FICHES PROJETS**

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14013703</b>
--

Commission Permanente du 17 octobre 2014

<b>Objet : CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL DE JOUR AU 164 AVENUE JEAN LOLIVE A PANTIN (93)</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Services et accueils de jour pour les personnes sans abri, les familles demandeuses d'asile et les réfugiés	1 158 528,00 €	8,63 %	100 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		100 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 904-42-20421-142003-300  
14200302- Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : FREHA FRANCE EURO HABITAT

Adresse administrative : 92-98 BD VICTOR HUGO  
92110 CLICHY

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Pascal ROBIN, Président

Objet : Développer une offre adaptée de logements permettant l'insertion et la promotion des personnes et familles éprouvant des difficultés d'existence et/ou de ressources.

Date de publication au JO : 3 décembre 2005

N° SIRET : 38334910700045

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Services et accueils de jour pour les personnes sans abri, les familles demandeuses d'asile et les réfugiés

Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : Construction d'un accueil de jour au 164 avenue Jean Lolive à Pantin (93).

Date prévisionnelle de début de projet : 1 novembre 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 mai 2016

Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

L'objectif du Refuge est d'établir une passerelle entre la vie à la rue et un rapprochement vers l'accès au droit commun, en vue de satisfaire aux besoins essentiels de logement, de travail et de ressources, de relations, de santé...

Le Refuge ouvre des portes et accompagne les usagers dans l'élaboration et la mise en oeuvre de projets. C'est aussi un lieu où il est possible de reprendre contact avec soi-même et avec les autres, de raviver la confiance en soi à travers la participation, sur le mode du volontariat, à des activités au sein de la maison ou extérieure à celle-ci.

L'équipe du refuge, composée de professionnels et de bénévoles, s'efforce, selon la demande ou le consentement de chaque usager, d'apporter des réponses à des besoins multiples, souvent dans l'urgence, mais aussi, quand c'est possible, en prenant le temps nécessaire: soutien psychologique, juridique, aide au sevrage, accès aux droits sociaux (logement emploi, statut administratif...), à la santé (soins infirmiers, orientation vers un médecin, vers l'hôpital ou des réseaux spécialisés).

#### **Description :**

Construction d'un accueil de jour permettant d'accueillir des personnes sans-domicile-fixe tout au long de la journée. Il accueille actuellement entre 150 et 200 personnes par jour mais jamais plus de 90 personnes simultanément.

Les personnes accueillies peuvent venir, à minima pour être abritées et boire un café, utiliser les sanitaires pour faire leur toilette, laver leur linge, récupérer des affaires propres à la garde-robe, se reposer et passer un moment convivial...ou être pris en charge médicalement ou socialement.

#### **Moyens mis en œuvre :**

Cet accueil de jour se composera d'une zone publique et d'une zone professionnelle.

La zone publique de l'accueil de jour comprendra:

- Une grande pièce d'activité
- Un espace extérieur
- Une salle du personnel
- Une infirmerie
- Une laverie
- Des sanitaires publics
- Trois box d'accueil
- Des consignes pour bagages
- Une garde-robe

La zone professionnelle de l'accueil de jour comprendra:

8 pièces ou bureaux dont un pour le directeur, un pour l'assistant de gestion, un pour le psychologue, deux bureaux collectifs pour les travailleurs sociaux, une salle de réunion, un lieu de stockage, une salle de ménage avec vidoir ECS et stockage matériel.

#### **Public(s) cible(s) :**

Personnes sans-domicile-fixe

#### **Détail du calcul de la subvention :**

100 000 euros (plafond prévu pour l'article 40 CR 23-11 pour les accueils de jour pour sans-abris)

#### **Localisation géographique :**

- PANTIN

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER** : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Charge foncière	322 660,00	27,85%	Conseil Régional	100 000,00	8,63%
Travaux et honoraires	812 585,00	70,14%	Ville de Pantin (acquise)	129 617,00	11,19%
Frais généraux	15 658,00	1,35%	Hermès (acquise)	100 000,00	8,63%
Charges financières (dépenses non éligibles)	7 625,00	0,66%	Bettencourt (acquise)	10 000,00	0,86%
Total	1 158 528,00	100,00%	Prêt (acquise)	818 911,00	70,69%
			Total	1 158 528,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2015	100 000,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	248 576,00 €
2012	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	58 814,00 €
2012	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	530 226,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	295 075,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	23 656,00 €
	Montant total	1 156 347,00 €



<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14014100</b>
--

Commission Permanente du 17 octobre 2014

<b>Objet : ACHAT D'UNE CAMIONNETTE REFRIGEREE POUR UNE EPICERIE SOCIALE A PARIS 16E</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Services et accueils de jour pour les personnes sans abri, les familles demandeuses d'asile et les réfugiés	31 349,00 €	31,90 %	10 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		10 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 904-42-20421-142003-300  
14200302- Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : CENTRE COROT ENTRAIDE D'AUTEUIL  
 Adresse administrative : 4 RUE COROT  
75016 PARIS 16  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur D'HEROUILLE REGIS, Président

Objet : L'association a pour objet la création, l'animation et le développement d'activités d'accueil permettant d'apporter un soutien, tant sur le plan moral que matériel, à des personnes en détresse, et d'aider à leur réinsertion par tous les moyens disponibles et adaptés, en particulier par le logement, le travail, l'organisation des loisirs et la pratique du sport.

Date de publication au JO : 27 avril 1983

N° SIRET : 34226673100013

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Services et accueils de jour pour les personnes sans abri, les familles demandeuses d'asile et les réfugiés

Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : achat d'une camionnette réfrigérée pour une épicerie sociale à Paris 16e

Date prévisionnelle de début de projet : 17 octobre 2014

Date prévisionnelle de fin de projet :

Démarrage anticipé de projet : Non

**Objectifs :**

Dans le contexte d'une exigence croissante de sécurité alimentaire de la part des pouvoirs publics en raison notamment de la nouvelle procédure d'habilitation auquel sont soumis les structures qui délivrent de l'aide alimentaire au niveau régional, le centre Corot entraide d'Auteuil souhaite acquérir une camionnette réfrigérée pour l'approvisionnement de son épicerie sociale.+

**Description :**

En 2013, l'épicerie sociale de Corot entraide a distribué 72 tonnes de nourriture qui proviennent à:

- 51% de Carrefour Auteuil
- 26% des collectes de conserves d'épicerie menée deux fois par an par l'association
- 21% de la Banque Alimentaire de Paris Ile-de-France

L'approvisionnement est assuré pour les transports et le tri par une équipe de 5 bénévoles et 2 salariés à tiers-temps.

En 2013; l'épicerie sociale a ainsi pu distribuer, contre une participation aux achats de 10%, 43 764 équivalents repas à 249 familles démunies résidant dans le quartier et des colis repas gratuitement aux 175 jeunes hébergés et accompagnés par le centre Corot.

Ainsi, l'acquisition d'une camionnette frigorifique permettra à l'association de renforcer la chaîne du froid, décuplant ainsi ses capacités de collecte de certains produits et de mieux respecter les règles d'hygiène et de sécurité du transport et de la distribution alimentaire.

**Moyens mis en œuvre :**

Achat d'un fourgon de 13m3 avec équipement d'une partie isothermique frigorifique de 1,4m3

**Public(s) cible(s) :**

Familles démunies et personnes isolées à Paris, jeunes de 18 à 24 ans sans-domicile-fixe à Paris

**Détail du calcul de la subvention :**

Base subventionnable de 31 349 euros = Subvention de 10 000 euros (article 40 de la délibération CR 23-11)

**Localisation géographique :**

- PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2014

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Achat d'un véhicule	27 077,00	75,69%
Equiperment isotherme frigorifique	4 272,00	11,94%
Assurance du véhicule (dépense non-éligible)	3 720,00	10,40%
Entretien véhicule (dépense non éligible)	383,00	1,07%
entretien cellule frigorifique (dépense non éligible)	320,00	0,89%
Total	35 772,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Conseil Régional	10 000,00	27,95%
Fondation Carrefour France	13 000,00	36,34%
Mécénat privé	8 000,00	22,36%
Fonds propres	4 772,00	13,34%
Total	35 772,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2014	10 000,00 €

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
-------	-------------------	--------------

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14011075</b>
--

Commission Permanente du 17 octobre 2014

<b>Objet : VEFA D'UN CHU DE 88 PLACES AVENUE DE STALINGRAD A FRESNES (94)</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	3 023 703,00 €	20,01 %	605 000,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			<b>605 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 904-42-204182-142003-300  
14200302- Centres d'accueil et d'hébergement pour personnes sans abri

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : OPH 94 VALOPHIS HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU VAL DE MARNE  
 Adresse administrative : 81 RUE DU PONT DE CRETEIL  
94107 ST MAUR DES FOSSES CEDEX  
 Statut Juridique : Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial  
 Représentant : Christian ABBES, Directeur Technique et du Patrimoine

N° SIRET : 78576955500026

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés

Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : VEFA d'un CHU de 88 places avenue de Stalingrad à Fresnes (94)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Caractère d'urgence du projet

**Objectifs :**

Le projet consiste dans l'acquisition en état futur d'achèvement, par Valophis Habitat auprès d'Eiffage immobilier, d'un centre d'hébergement d'urgence de 44 chambres totalisant 88 places.

La Croix-Rouge française sera gestionnaire du foyer au moyen d'une convention signée avec l'Etat.

Le centre d'hébergement pourra accueillir des couples avec ou sans enfants, des parents isolés et des femmes seules.

Le centre sera ouvert 24h/24h et proposera un accueil inconditionnel. L'intégralité de public sera orienté

par le SIAO Urgence du Val-de-Marne

**Description :**

Il s'agit d'un bâtiment de logements collectifs (cage E) à R+6 destiné à accueillir un centre d'hébergement d'urgence de 88 places avec une place de stationnement.

L'opération relève d'un financement Prêt à Usage Locatif Aidé d'Insertion (P.L.A.I.).

Il regroupe 44 unités avec une typologie allant du T1 au T1' avec des locaux communs et d'accueil.

Les surfaces habitable et utile sont de 878,98 m<sup>2</sup>.

Un ascenseur desservira chaque niveau du projet.

Le chauffage et l'eau chaude sanitaire seront produits par une centrale géothermie.

**Moyens mis en œuvre :**

La conception a été menée dans le souci de rendre indépendant le C.H.U dans son fonctionnement quotidien.

Le C.H.U. sera équipé en mobilier par le gestionnaire.

- 2ème sous-sol : 3 places de stationnement à l'usage du gestionnaire
- 1er sous-sol : 2 locaux à usage de bagagerie
- Rez-de-chaussée :
  - o hall d'Accueil indépendant
  - o local Poubelles indépendant
  - o local Vélos-poussettes indépendant
  - o local Laverie
  - o 3 bureaux dont 1 pour Travail Social
  - o Salle polyvalente
  - o Salle de réfectoire (pas de cuisine ou de kitchenette en étage)
  - o Salle de réchauffage/Cuisine
  - o local Stockage
  - o Locaux sanitaires à usage exclusif du personnel
  - o Locaux sanitaires à usage exclusif des résidents
- En étage
  - o Dès la livraison du bâtiment, chaque chambre (19,98 m<sup>2</sup> habitables en moyenne) sera équipée d'une salle d'eau (douche-lavabo-WC) et d'un placard (cf. plans)
  - o Si besoin et à l'exception du dernier niveau, 2 chambres peuvent être réunies par une porte de communication (cf. plans)
  - o Aucune chambre n'est équipée de cuisine ou de kitchenette

**Intérêt régional :**

Certifications Qualitel RT2012-HPE et Qualitel Habitat & Environnement-Profil A (chantier propre)-Option Economie de charges.

**Public(s) cible(s) :**

Couples avec ou sans enfant, Femme avec enfant(s), homme avec enfant(s), femmes seules, familles en détresse, rupture de logement, rupture familiale, problème(s) de parentalité,

**Détail du calcul de la subvention :**

Base subventionnable = 3 023 703 euros

Subvention de 750000 euros = Acquisition foncière : 150 000 euros (plafond) + travaux: 455 000 euros (plafond de 20% du coût total des travaux)

**Localisation géographique :**

- FRESNES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2014

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Charge foncière	745 376,00	24,65%	Conseil Régional	605 000,00	20,01%
Travaux et honoraires	2 236 127,00	73,95%	Etat	655 819,00	21,69%
Conduite d'opération	42 200,00	1,40%	Pret CDC Travaux	1 364 058,00	45,11%
Total	3 023 703,00	100,00%	Pret CDC foncier	398 826,00	13,19%
			Total	3 023 703,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2014	54 740,60 €
2015	400 000,00 €
2016	300 000,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS****Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Convention régionale de patrimoine social	4 656 400,00 €
2011	Réhabilitation des foyers de travailleurs migrants	66 000,00 €
2011	Bâtiments Basse Consommation (BBC)	400 000,00 €
2011	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	2 305 469,00 €
2011	Politique énergie climat	1 119 871,20 €
2012	Convention régionale de patrimoine social	4 168 800,00 €
2012	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	3 838 237,00 €
2012	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	2 312 621,00 €

2013	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	592 289,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 352 065,00 €
2014	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	456 000,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	1 993 999,00 €
2014	Etablissements d'hébergement pour personnes sans abri, familles demandeuses d'asile et réfugiés	480 000,00 €
2014	Logement social pour les personnes en situation de handicap	450 000,00 €
	Montant total	26 191 751,20 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14014832</b>
--

Commission Permanente du 17 octobre 2014

<b>Objet : PARTICIPER A LA MISE EN OEUVRE DES PRECONISATIONS SOCIALES DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DE SEINE SAINT DENIS 2E ANNEE DE PROGRAMME</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)	104 399,00 €	28,74 %	30 000,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			<b>30 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 934-42-6574-142003-300  
14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : ADEPT ASSOCIATION  
DEPARTEMENTALE DE PROMOTION DES  
TSIGANES

Adresse administrative : 37 RUE VOLTAIRE  
93700 DRANCY

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Alain DECOUZON, Président

Objet : Favoriser la promotion sociale, économique, professionnelle, culturelle et par l'habitat, des personnes nomades ou sédentaires appartenant au milieu Tsigane ou Voyageur, créer des conditions favorables telles qu'ils puissent prendre conscience eux-mêmes de leurs responsabilités humaines et de leur propre destin, ceci en esprit d'union et de collaboration avec les personnes physiques ou morales qui travaillent à cette promotion.

Date de publication au JO : 16 juillet 1969

N° SIRET : 38216536300039

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)  
Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011



Objet du projet : participer à la mise en oeuvre des préconisations sociales du schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage de Seine Saint Denis 2e année de programme

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 juin 2016

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Convention triennale

**Objectifs :**

Participer à la mise en oeuvre des préconisations sociales du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Seine-Saint-Denis:

- Renforcer le réseau partenarial d'appui aux collectivités locales en charge des aires d'accueil
- Développer autonomie des familles sur les aires d'accueil vers le droit commun

A partir de juin 2014, la deuxième année de démarrage de l'action visera deux aires d'accueil à Aulnay-sous-Bois et Aubervilliers.

**Description :**

Actions prévues:

- Déclinaison locale des préconisations du schéma: Elaboration de projet social pour chaque aire
- Constitution d'un groupe de référence à l'échelle de la ville et un comité d'usager "accompagnement social"
- Information des différents acteurs (service instructeurs et référents RSA de la Ville, CCAS, polyvalence du secteur, PMI, CMS...)
- Identification des ressources locales mobilisables (lutte contre l'illettrisme, écrivain public...) pour des publics en grande difficultés face à l'écrit pour garantir le maintien des droits
- Favoriser l'acquisition d'une plus grand autonomie pour les usagers des aires et développer l'ouverture et les relais vers l'extérieur

**Moyens mis en œuvre :**

Moyens humains supplémentaires:

Travailleur social chargé d'insertion/accompagnement social: 1 ETP Directrice adjointe chargée de la coordination/développement des partenariats: 1 jour par semaine

Directrice chargée de l'administration et du suivi financier : 10 jours par an

Appui secrétariat chargée de la saisine de données, appui logistique: 1 jour par semaine

Matériels et équipements nécessaires:

Locaux de l'association: 378m2 dont 100m2 pour l'accueil: 1 espace dédié aux familles-1 espace complémentaire pour recevoir jusqu'à une centaine de personnes-14 ordinateurs fixes équipés-2 ordinateurs portables équipés-2 photocopieurs-10 imprimantes

Une annexe mobile: Un camping-car dédié aux interventions et visites de terrain, qui permet l'animation d'ateliers avec des groupes de 5/ personnes

**Public(s) cible(s) :**

Occupants des aires d'accueil pour gens du voyage de Seine-Saint-Denis

**Détail du calcul de la subvention :**

Base subventionnable de 104 399 euros = Subvention de 30 000 euros (article 51 de la délibération CR

23-11)

**Localisation géographique :**

- SEINE SAINT DENIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2014

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats	2 882,00	2,71%	Conseil Régional	30 000,00	28,19%
Services extérieurs	17 074,00	16,04%	ARS	15 000,00	14,09%
Charges de personnel	84 443,00	79,35%	ACSE	24 000,00	22,55%
Taxes sur les salaires(dépenses non éligibles)	2 023,00	1,90%	CAF	16 770,00	15,76%
			Subvention Aides privées	20 000,00	18,79%
			Fonds propres	652,00	0,61%
<b>Total</b>	<b>106 422,00</b>	<b>100,00%</b>	<b>Total</b>	<b>106 422,00</b>	<b>100,00%</b>

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2014	30 000,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS****Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :**

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations en fonctionnement	14 730,85 €
2012	Soutien régional en faveur de la lutte contre les discriminations en fonctionnement	10 269,15 €
2013	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	30 000,00 €
	<b>Montant total</b>	<b>55 000,00 €</b>

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14016290</b>
--

Commission Permanente du 17 octobre 2014

<b>Objet : ADULTES IMMIGRE-ES EN DIFFICULTE EN FRANÇAIS ET COMPETENCES CLE : FORMATION DE BENEVOLES FORMATEURS PAR UN POLE RESSOURCES FRANCILIEN (1ERE ANNEE DU PROGRAMME)</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)	88 900,00 €	33,75 %	30 000,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			<b>30 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 934-42-6574-142003-300  
14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : ESPACE BENEVOLAT  
 Adresse administrative : 130 RUE DES POISSONNIERS  
75018 PARIS  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur Patrice CARPUAT, Président

**Objet :** L'association a pour mission de promouvoir le bénévolat et d'aider au développement des associations. Dans ce cadre, différents services peuvent être proposés aux associations, en particulier celui de faciliter le recrutement des bénévoles pour les organismes à but non lucratif adhérents à Espace Bénévolat.  
 Espace Bénévolat, en orientant des bénévoles vers ses adhérents, n'est pas uniquement utiles à ses adhérents mais à tous les bénéficiaires des services et actions de ces organismes.  
 Les méthodes d'information et d'orientation ainsi utilisées qui recourent notamment aux nouvelles technologies d'information et de communication permettent aux bénévoles potentiels de trouver une activité adaptée à leurs souhaits et à leurs possibilités.  
 Toutes les activités associatives reconnues entrent dans le champ de la mission d'Espace Bénévolat en particulier la lutte contre l'illettrisme. Les activités proposées aux bénévoles potentiels par l'association Espace Bénévolat ne peuvent être rémunérées ni assimilées à un travail salarié.

Date de publication au JO : 13 septembre 2003

N° SIRET : 31738533400014

## PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)

Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : adultes immigré-es en difficulté en français et compétences clé : formation de bénévoles formateurs par un pôle ressources francilien (1ère année du programme)

Date prévisionnelle de début de projet : 18 octobre 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2017

Démarrage anticipé de projet : Non

### Objectifs :

Espace Bénévolat, avec plus d'un millier d'associations partenaires, a permis 38 200 mises en relations entre associations et bénévoles potentiels en 2013 (34.000 en 2010), grâce à son site internet complété par une ligne téléphonique et des permanences à Paris. Elle anime le « portail national du bénévolat » en extension en France auprès des collectivités locales. Les activités de l'association sont menées essentiellement par des bénévoles, dont des consultants pour des missions de conseil aux associations adhérentes (audit, communication, recrutement,...). Elle a déjà édité un guide des « bonnes pratiques associatives » et un guide « A la recherche de nouveaux bénévoles, un guide pratique pour recruter, accueillir et intégrer de nouveaux bénévoles » pour aider les associations à se professionnaliser.

En complément, l'association mène une mission spécifique de professionnalisation des associations de formation aux savoirs de base aux adultes, et d'accompagnement à la scolarité des enfants, intitulée Programme AlphaB, nouveau nom de Cœurs à Lire, plus adapté aux bénévoles qui sont le cœur de cible de l'association.

160 associations adhérentes d'Espace Bénévolat, quasi exclusivement en Ile de France, sont inscrites au Programme AlphaB pour les adultes ; ce n'est cependant qu'une minorité des associations locales franciliennes qui accueillent des personnes adultes illettrées (scolarisées en français, mais n'ayant pas acquis ou perdu les savoirs de base) et surtout immigrées (françaises ou non), en difficulté sociale et avec la langue, qui ont été scolarisées ou non : elles leurs proposent, quelques heures par semaine, des ateliers d'apprentissage de la langue (Français Langue Etrangère FLE, Ateliers sociolinguistiques ASL, Français à vocation professionnelle, remédiation illettrisme,...) et des compétences clés. Celles-ci comprennent des savoirs aussi divers que communiquer, se situer sur un plan, faire des calculs simples, œuvrer en équipe, prendre une initiative, comprendre les usages pour contribuer à la vie sociale, civique et professionnelle, etc. Elles sont souvent déjà acquises auparavant, mais bloquées par la barrière de la langue et le manque de confiance en soi. Elles sont développées chez les apprenants par ces associations, intégrées naturellement aux divers ateliers linguistiques, contribuant également à leur insertion sociale et dans l'emploi.

Les évaluations remplies par chaque participant aux évènements organisés par Programme AlphaB, complétées par une enquête de besoins dans cette thématique en 2013, ont mis en avant son rôle fondamental de mutualisation des ressources, et l'ampleur des difficultés des associations adhérentes pour :

- former et informer leurs équipes bénévoles dont le turn-over est important,
  - suivre et évaluer leurs actions,
  - coordonner la réponse à la variété des besoins des bénéficiaires sur un territoire,
  - travailler en partenariat et rencontrer les structures et les organismes « relais »,
  - accompagner et conseiller le travail pédagogique des équipes,
  - trouver des financements.

Outre ses adhérents, Programme AlphaB met à disposition de tous (associations, organismes privés ou

institutions,...) la majorité de ses services dont le site internet et la newsletter, alors que peu de ressources sont accessibles par ailleurs dans ce domaine.

Le site internet Programme AlphaB a été restructuré fin 2013 ; il est très informatif et consulté : compte rendus des formations qui sont de véritables documents pour ceux qui n'ont pas pu s'y inscrire, outils, bibliographies et sitographie, actualités du secteur, agenda, actualités des membres du réseau, etc.

Il propose les liens vers les sites majeurs d'autres intervenants dans le domaine (dont le GIP Etat-Région CARIF Défi-Métiers, pour favoriser l'accès de ses internautes vers les informations pour le parcours de formation du public ; vers des structures spécialistes telles ASLweb et Resau-Alpha, associatives ou non ou d'autres ressources sur internet : il est à ce jour sur la toile le centre des rencontres entre acteurs cherchant une information et outils disponibles là où ailleurs ; comme la newsletter, il concerne des milliers d'acteurs, professionnels et surtout bénévoles, et des dizaines de milliers de bénéficiaires.

Sa lettre d'information mensuelle, 10 fois/an comprend l'actualité du secteur, l'actualité du Programme AlphaB, les annonces de formations d'autres organismes, les rencontres et ressources du mois, les appels à projet, la vie du réseau des adhérents, pour outiller utilement les acteurs dans leur activité.

Face aux énormes besoins du public et des associations qui les accompagnent en Ile de France, l'association tente de développer encore son action pour qu'existe un véritable pôle ressources. Le programme présenté au vote propose le renforcement de la formation et information des acteurs (en leur présence physique).

### **Description :**

La pédagogie de la formation à des adultes migrants, quoique volontaires, est complexe. Apprenants et bénévoles passent beaucoup de temps pour ces apprentissages, mais peu de formations (outils, postures, modes d'accueil et d'organisation, financement, lien avec les parcours de formation ou d'emploi ultérieurs, avec une approche globale de l'apprenant et de ses autres potentialités ou difficultés, de son insertion...) sont disponibles et abordables pour ces animateurs, et seule une petite minorité d'associations peut salarier un coordinateur spécialiste dans le domaine.

1 - Formations : ainsi, Espace Bénévolat va renforcer les formations pour apporter une réflexion et des outils concrets à ces acteurs, avec un programme de 82 jours sur 3 ans.

Compte tenu de son expérience, les sessions de 2 et 3 jours sont privilégiées, pour 17 participants maximum, et réservées aux adhérents. Pour en faciliter l'accès aux bénévoles, la journée sera facturée, la première année, moins de 40 € (soit 4 à 6 fois moins que les rares formations qui peuvent exister sur le marché).

Les thématiques des sessions envisagées sont, par exemple, pour la première année :

- Apprendre à lire et à écrire à l'âge adulte,
- Rechercher des financements pour la formation linguistique des migrants,
- Communiquer à l'oral (avec un volet phonétique),
- Médiation culturelle et intégration des pratiques théâtrales en ateliers,
- Méthode naturelle de lecture et d'écriture, puis retour d'expérience,
- Proposer des parcours de formation à visée professionnelle ou de certification,
- Positionner des apprenants aux ateliers de français et proposer des objectifs adaptés à partir de l'identification de leurs besoins,
- Méthodologie d'enseignement des savoirs de base,
- Gérer l'hétérogénéité des apprenants, et dynamiser ses séances.

2 – Rencontres d'échange et d'information : les bénévoles ont peu d'occasion d'échanger sur leurs pratiques, surtout d'une association à l'autre, n'ont souvent pas la disponibilité pour une formation de plusieurs jours. Espace Bénévolat va proposer sur 3 ans 9 rencontres et une élargie en forum : le format en 4 heures, gratuit, ouvert à tous, convient à un grand nombre, permet d'apporter des outils et pistes de

réflexion. Celles prévues la première année aborderont des thèmes tels que :

- Accompagner les apprenants dans un parcours à visée professionnelle,
- Identifier les besoins des apprenants et leur proposer une orientation adaptée,
- Echange de pratiques, identification des besoins avec les stagiaires de l'année écoulée.

Pour les formations comme pour les rencontres, une attention particulière sera portée à la qualité des intervenants et à leur diversité (pas plus de deux sessions par prestataire, en priorité franciliens).

Pour informer un public d'acteurs plus large que les stagiaires retenus, contribuer à l'actualisation des connaissances et diffusion des outils, des comptes rendus détaillés seront mis à disposition sur le site internet, avec la sitographie-bibliographie proposée par l'intervenant formateur ; pour les formations récurrentes, seule la sitographie-bibliographie sera mise à jour, avec les modalités actualisées pour se procurer et ou consulter ces ouvrages.

En première année, l'association prévoit 26,5 jours de formation et 3 rencontres.

3 - Un lieu physique pour consulter des ressources : il n'existe actuellement en Ile de France plus aucun lieu central où les animateurs peuvent consulter la documentation pédagogique et recevoir des conseils pour la formation des adultes immigrés.

Espace Bénévolat commencera à équiper un lieu pour une ouverture une demi-journée par semaine au cours de la première année. Le fonds sera enrichi progressivement, et visera à une ouverture en 3<sup>e</sup> année deux demi-journées par semaine.

L'accès sera réservé aux adhérents, au moins au début du programme.

#### **Moyens mis en œuvre :**

- Pilotage, coordination et mise en œuvre du projet : salaires chargés (1/2 ETP) de chef de projet, chargé de mission, frais éventuels pour stagiaires ou personnel en service civique, etc.
- Participation aux frais généraux de l'association, dont locaux, etc.
- Honoraires ou défraiement des intervenants, frais d'organisation, frais de réception et d'organisation, location de salle, etc. pour les formations et rencontres ; acquisition du fonds documentaire (particulièrement la première année, de matériel et fournitures de bureau pour le lieu ressources.

#### **Intérêt régional :**

Suite à l'enquête Information et Vie Quotidienne menée par l'INSEE en 2011, le communiqué de presse commun (Préfecture de Région, INSEE Ile-de-France, ANLCI - agence nationale de lutte contre l'illettrisme – et Défi Métier - GIP Etat-Région -) de décembre 2012 titre : « Un million de Franciliens en difficulté importante avec l'écrit », puis développe : « 13% des franciliens âgés de 18 à 65 ans rencontrent des difficultés importantes dans les trois domaines fondamentaux de l'écrit : lecture, écriture de mots et compréhension d'un texte simple en langue française. Parmi ces personnes, 287.000 d'entre elles ont été scolarisées en France et sont considérées en situation d'illettrisme. Le taux d'illettrisme s'élève donc à 5% en Ile de France. (...) 72% des Franciliens ayant ces difficultés n'ont pas été scolarisées ou l'ont été à l'étranger ».

Ainsi, les franciliens immigrés en difficulté à l'écrit en 2011 sont 720.000. L'enquête IVQ 2004 faisait également état de 14% des adultes franciliens ayant des « performances médiocres en compréhension orale ».

Or il existe pour eux peu de formations à la langue, et d'accès à la formation professionnelle proposés par les institutions, les organismes de formation qu'elles financent, les employeurs. En complémentarité, l'essentiel de la formation est donc proposé par les associations locales qui maillent une part du territoire à proximité de ce public en difficulté. Compte tenu de leurs moyens financiers, ce sont essentiellement plusieurs milliers de bénévoles franciliens qui interviennent auprès de la majorité des 50.000 à 100.000 franciliens qui suivent des « ateliers » proposés parfois par les villes, et surtout par plusieurs centaines voire un millier d'associations de proximité en Ile de France. Les listes d'attente y sont importantes. Une dizaine de millions d'heures-stagiaires/an sont ainsi produites par ce secteur informel de

la formation: un potentiel énorme, qui constitue l'essentiel de l'offre de formation régionale pour ce public.

Cet énorme secteur, essentiel pour l'insertion sociale, professionnelle, économique, citoyenne ou culturelle de ce public en difficulté, pour l'accompagnement scolaire de ses enfants comme pour son accès à un véritable emploi, n'est pas fédéré autour de cette thématique, et ne dispose non plus d'aucun centre ressource institutionnalisé, contrairement à la lutte contre l'illettrisme.

Le développement d'un pôle ressource francilien est indispensable pour l'efficacité d'intervention des bénévoles, et l'apprentissage de ce public.

Espace Bénévolat a développé progressivement un excellent réseau d'information et de formation pour les associations dans ce domaine. Avec l'aide triennale précédente à 46.000€/an de la Région, un emploi supplémentaire a été créé, les services en formation et en information ont été démultipliés en contenu, étendue (dont des rubriques sur le français à vocation professionnelle) et en nombre de bénéficiaires ; ainsi, le site internet, ouvert à tous, consulté en moyenne 1000 fois par mois en 2010, a été consulté 2400 fois par mois en 2013.

En l'absence de site ressource et de lieu de concertation générale pour les professionnels des organismes de formation, il est également consulté par le milieu de la formation professionnelle, ainsi que par les institutions.

Un lien vers le site Programme AphaB, cité à plusieurs reprises dans le dossier sur « la formation des migrants en difficulté linguistique en Ile de France » est disponible sur le site internet du GIP Etat Région CARIF Defi Métiers depuis la refonte de ce site en janvier 2014. Il favorise l'accès des professionnels de la formation aux ressources mises à disposition par Programme AlphaB, et à celles de ses nombreux liens dans le domaine.

De fait, le site Programme AlphaB est la clef de voute actuelle de l'architecture qui permet de mettre à disposition les informations et ressources du domaine, pour les bénévoles des associations locales comme pour les salariés des marchés de la formation professionnelle.

Cependant, le site même et son développement (contenu, acteurs touchés), l'animation du réseau en général dont la newsletter, quoiqu'essentiels, ne seront pas financés dans l'enveloppe réduite lors de ce programme triennal-ci, sauf s'il y a une baisse majeure des budgets publics pour la réalisation des formations, indépendamment de la volonté et des efforts de l'association.

Les besoins non couverts en formation et en information de formateurs pour ces 8% de la population francilienne sont immenses.

#### **Public(s) cible(s) :**

Personnes en difficulté sociale et avec la langue (immigrées essentiellement, et illettrées), et acteurs dans ce champ auprès de ce public.

Le public touché par les associations locales est surtout :

- sans activité professionnelle, demandeur d'emploi, ou en travail précaire à bas niveau de qualification, ou salarié de fait sans accès à la formation dite professionnelle,
- féminin (pas de statistiques disponibles, mais on peut estimer que les trois quarts du public en cours de formation en association locale est une femme).

D'après les communiqués de l'INSEE en 2013 :

- les franciliennes sont plus en difficulté que les hommes en calcul (respectivement 20% et 12%) et compréhension orale (18% et 13%), guère plus à l'écrit(14% et 13%).
- « 23% des femmes franciliennes de 16 à 65 ans sont immigrées (...), soit 2 à 3 fois plus que dans les autres régions. Ces femmes immigrées, sont pour 43% d'entre elles, en difficulté importante face à

l'écrit (...). Les franciliennes non immigrées sont, quant à elles, 5% seulement à être en difficulté à l'écrit ».

Plusieurs centaines d'acteurs (bénévoles), et plusieurs milliers de personnes en formation dans les associations peuvent être concernés par ce programme.

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Personnel	40 000,00	44,99%	Région	30 000,00	33,75%
frais divers	18 200,00	20,47%	Etat (DAAEN)	15 000,00	16,87%
formation et information des acteurs	30 700,00	34,53%	Paris, DPVI (att)	10 000,00	11,25%
Total	88 900,00	100,00%	fondations	23 900,00	26,88%
			inscriptions, fonds propres	10 000,00	11,25%
			Total	88 900,00	100,00%

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
personnel	41 000,00	45,72%	Région	30 000,00	33,45%
frais divers	18 380,00	20,50%	Etat (DAAEN)	15 000,00	16,73%
formation et information des acteurs	30 300,00	33,79%	Paris (DPVI)	10 000,00	11,15%
Total	89 680,00	100,00%	autres fonds publics	10 000,00	11,15%
			fondations privées	18 680,00	20,83%
			Inscriptions	6 000,00	6,69%
			Total	89 680,00	100,00%

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2016



<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
personnel	42 000,00	44,32%
frais divers	19 470,00	20,54%
formation et information des acteurs	33 300,00	35,14%
Total	94 770,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région	32 000,00	33,77%
Etat (DAEEN)	15 000,00	15,83%
Paris (DPVI)	10 000,00	10,55%
autres fonds publics	13 090,00	13,81%
fondations privées	18 680,00	19,71%
inscriptions	6 000,00	6,33%
Total	94 770,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2014	25 000,00 €
2015	25 000,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	46 000,00 €
2012	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	46 000,00 €
2013	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	49 450,00 €
2013	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	25 000,00 €
2014	Fonds régional de développement de la vie associative en fonctionnement	10 000,00 €
	Montant total	176 450,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14014677</b>
--

Commission Permanente du 17 octobre 2014

<b>Objet : FAVORISER L'INTEGRATION SOCIALE DE 25 ADULTES ISOLES EN SITUATION DE GRANDE PRECARITE PAR LA CREATION D'UNE EQUIPE DE FOOTBALL</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	20 810,00 €	28,83 %	6 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>6 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 934-42-6574-142003-300  
14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : SPF SECOURS POPULAIRE FRANCAIS  
FEDERATION DE PARIS

Adresse administrative : 6 PASSAGE RAMEY  
75018 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Abedelsem GHAZI, Secrétaire général

**Objet :** Ils se proposent de soutenir, dans l'esprit de la déclaration universelle des Droits de l'Homme, au plan matériel, sanitaire, médical, moral et juridique, les personnes et leurs familles victimes de l'arbitraire, de l'injustice sociale, des calamités naturelles, de la misère, de la faim, du sous-développement, des conflits armés.

Il rassemblent, en leur sein, des personnes de bonne volonté, enfants jeunes et adultes, de toutes conditions, quelles que soient leurs opinions politiques, philosophiques ou religieuses, en veillant à développer, avec elles, la solidarité et toutes les qualités humaines qui y sont liées.

A développer en permanence les structures et l'audience de l'association dans le département, notamment par la création de comités régis selon la Loi du 1er juillet 1901, mais aussi par la création d'antennes et groupes de travail.

A favoriser le développement et la coordination des activités de solidarité des comités et antennes, notamment en utilisant, pour son département, les moyens d'action décrits à l'article 2.

Date de publication au JO : 30 septembre 1965

N° SIRET : 31216053400045

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)

Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : favoriser l'intégration sociale de 25 adultes isolés en situation de grande précarité par la création d'une équipe de football

Date prévisionnelle de début de projet : 1 novembre 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 15 juillet 2015

Démarrage anticipé de projet : Non

### **Objectifs :**

Favoriser l'intégration sociale de 25 adultes isolés en situation de grande précarité par la création d'une équipe de football, leur permettant :

- de retrouver une dynamique collective en acquérant des responsabilités au sein du groupe et en développant des liens de solidarité ;
- de s'insérer dans une démarche positive, en retrouvant confiance en soi, en se réappropriant son potentiel et en retrouvant l'envie de provoquer un changement dans sa vie ;
- de côtoyer de nouvelles personnes et un nouvel environnement en rencontrant régulièrement des salariés d'entreprises partenaires et en ayant la possibilité de faire du bénévolat au Secours populaire ;
- de bénéficier d'un accompagnement social renforcé avec le Secours populaire ;
- d'être en meilleure forme physique en pratiquant régulièrement un sport.

### **Description :**

- Reprendre la construction et poursuivre le développement de l'équipe de football lancée à l'automne 2013, à partir de l'automne 2014 : recrutement d'un responsable du projet et d'un coordinateur sportif bénévoles, recrutement de nouveaux joueurs, mise en place de la logistique de l'équipe (assurée par les joueurs à tous de rôle).
- Deux entraînements hebdomadaires du 1er novembre 2014 au 15 juillet 2015.
- Participation à des tournois inter-associatifs (Challenge de printemps de la FSGT) et à des rencontres amicales avec des équipes d'associations et d'entreprises.
- Formation aux premiers secours de l'ensemble de l'équipe ; formation à l'informatique.
- Mise en place d'un accompagnement social personnalisé et renforcé à destination des joueurs de l'équipe sur toute la durée du projet : aide administrative et juridique, accompagnement à la recherche d'emploi et/ou de formation, accès à la santé, accès à l'hébergement et/ou au logement, accès à la culture et aux loisirs via la participation à des sorties culturelles.

### **Moyens mis en œuvre :**

- MOYENS HUMAINS SUPPLEMENTAIRE NECESSAIRE A LA REALISATION DU PROJET (ETP ET FONCTIONS OU MISSIONS):

- Un responsable du projet, un entraîneur et un coordinateur sportif bénévoles.
- Appui de la chargée de mission éducation populaire (1/12e du temps de travail) et de la coordinatrice des Permanences d'accueil et de solidarité (1/12e du temps de travail).
- Volontaire du service civique affecté à l'insertion par le sport et à l'organisation des sorties culturelles destinées aux joueurs (8 mois)

- MATERIELS ET EQUIPEMENTS NECESSAIRES A LA REALISATION DU PROJET :

- Matériel sportif : ballons, crampons, vêtements, équipement pour les entraînements, trousse à

pharmacie...

- Terrains de football et gymnases.

- Locaux du Secours populaire pour les réunions et les permanences d'accompagnement social.

**Public(s) cible(s) :**

Adultes isolés en situation de grande précarité fréquentant l'accueil de jour Ramey : personnes sans emploi et/ou sans ressources stables, sans domicile fixe ou mal-logées, rencontrant pour certaines des problèmes d'addictions.

**Détail du calcul de la subvention :**

Base subventionnable de 20 810 euros=Subvention de 6000 euros (article 50 de la délibération CR 23-11)

**Localisation géographique :**

- DEPARTEMENT DE PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Matériel et équipement sportif	2 750,00	13,06%	Conseil Régional	6 000,00	28,49%
Locations terrains	260,00	1,23%	Mairie de Paris (sollicitée)	6 000,00	28,49%
Déplacements joueurs	5 480,00	26,02%	Agence du service civique (acquise)	800,00	3,80%
Collations joueurs	2 500,00	11,87%	Subvention privées (acquise)	1 050,00	4,99%
Licences Tournois FSGT	400,00	1,90%	Fonds propres	7 210,00	34,24%
Sorties culturelles	1 000,00	4,75%	Total	21 060,00	100,00%
Charges de personnel	7 300,00	34,66%			
Indemnités volontaires du Service Civique	1 120,00	5,32%			
Assurances joueurs (dépenses non éligibles)	250,00	1,19%			
Total	21 060,00	100,00%			

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2015	6 000,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
-------	-------------------	--------------

2011	Projets et programmes triennaux favorisant la prise en compte des situations d'urgence sociale	10 000,00 €
2013	Services et accueils de jour pour les personnes sans abri, les familles demandeuses d'asile et les réfugiés	26 608,91 €
	Montant total	36 608,91 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14016253</b>
--

Commission Permanente du 17 octobre 2014

<b>Objet : ACTIONS CULTURELLES CONTRE LES EXCLUSIONS DES JEUNES ENFANTS : ANIMATIONS POUR LA LECTURE, FORMATION D'ACTEURS POUR DES QUARTIERS DEFAVORISES</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	127 209,00 €	20,44 %	26 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>26 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 934-42-6574-142003-300  
14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : ACCES ACTION CULTURELLE CONTRE LES EXCLUSIONS ET LES SEGREGATIONS

Adresse administrative : 1 RUE HECTOR-MALOT  
75012 PARIS 12

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Marie BONNAFE, Présidente

Objet : L'association ACCES a pour objet de promouvoir, développer ou gérer tous moyens propres à permettre l'accès à la culture aux enfants et aux adultes.  
Elle contribue à améliorer la transmission culturelle dès le début de la vie, à familiariser les familles avec le monde des livres, à lutter contre l'échec scolaire, favorisant ainsi une meilleure insertion sociale.

Date de publication au JO : 26 mars 1982

N° SIRET : 32910830200038

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)

Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : actions culturelles contre les exclusions des jeunes enfants : animations pour la lecture, formation d'acteurs pour des quartiers défavorisés

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : certains volets du projet sont liés à la rentrée scolaire

### **Objectifs :**

A.C.C.E.S. met récits et albums à la disposition des tout petits et de leur entourage, en s'appuyant sur des structures déjà existantes, les services de la petite enfance et les bibliothèques en particulier, et en les incitant à coordonner leurs actions.

Conformément à son nom, l'association agit en priorité auprès des publics en difficultés, par son choix des types et des lieux des structures auxquelles elle propose de collaborer sur le terrain par des lectures-animations.

Ce soutien aux enfants et aux familles passe également par une sensibilisation et une formation des professionnels en contact avec ces publics pour mieux envisager les modalités de leur accueil et leur accompagnement dans la lutte contre les exclusions (lieux d'accueils de la petite enfance, bibliothèques, centres sociaux, etc.).

L'association intervient essentiellement en Ile de France, mais aussi sur le territoire national (dont projets de terrain auprès des enfants et leurs familles, observatoires et stages sur site à la demande), et un peu au Brésil (conférences).

Dès sa création, l'association a mis en place des séminaires, pour mieux observer et comprendre l'apport de la culture du récit dans le développement psychique et langagier de ces enfants, et apporter un éclairage théorique aux expériences de lecture aux tout petits, alimenté par les observations de terrain. 5 séminaires nationaux ont eu lieu en 2013 à l'hôpital Ste Anne à Paris, en présence des bénévoles scientifiques du conseil d'administration (psychiatre psychanalyste, linguiste, bibliothécaires...).

Fort de sa longue expérience et analyse, elle a réalisé et diffusé :

- des publications (outils de réflexion, formation et accompagnement de projet), et le volet recherche, par son site internet ou par sa participation annuelle au Salon du Livre pour la jeunesse, à Montreuil
- une exposition, acquise par différentes bibliothèques départementales, mettant en valeur ses principes : liberté et respect de l'enfant, disponibilité de l'adulte lecteur, ludisme, qualité des textes et des images, diversité des propositions
- un film, outil pour les professionnels, cherchant à toucher notamment les familles concernées (264 ex vendus en 2013)

Reconnue pour son apport scientifique et pratique majeur dans le domaine, l'association est régulièrement sollicitée dans le cadre de journées d'étude et pour impulser des projets.

Elle a en outre mis en place un programme national de formation pour les professionnels (en 2013 : 12 journées, dont 3 avec la Bibliothèque Nationale de France).

Après constitution d'un « réseau interrégional livres et petite enfance », elle a organisé deux colloques à Paris en 2012 et 2014.

Elle souhaite développer son action propre à l'Ile de France, et innover dans certains secteurs.

### **Description :**

1 - Actions de terrain en direction des enfants et leurs familles :

Les animations-lectures sont des temps de lecture dans un petit groupe d'enfant ; dans un certain nombre de lieux, les animatrices-lectrices d'ACCES ont passé le relais aux professionnels locaux qui se sont appropriés cette pratique, puis bénéficient éventuellement des propositions nationales de l'association ; ACCES va poursuivre son action dans diverses communes (Massy, Evry, Sainte Geneviève et Savigny (91), Fontenay sous Bois et Vitry (94), et intervenir dans au moins 2 nouvelles communes franciliennes de Petite Couronne. Ses interventions ont lieu dans et avec des structures telles que : PMI, multi accueil, Relai Assistanes Maternelles, crèche, halte-garderie, maternelle, centre de loisirs maternel, bibliothèque,... ou bien, avec le camion « Livres en balade », en Essonne jusqu'à ce jour, et un peu plus

largement en 2014/2015.

Des animations-formations, en partenariat avec la bibliothèque où elles se déroulent, comportent un temps d'animation lecture pour les enfants en présence de leurs assistantes maternelles (ou personnels de bibliothèques, centres de loisirs maternels), et un temps de discussion et réflexion avec elles autour des observations relevées au cours de la séance. En 2013, elles ont eu lieu en Essonne et Seine Saint Denis, et se dérouleront en 2015 selon les demandes.

En outre, ACCES expérimentera des animations lectures durant toute l'année scolaire dans l'une des classes de TPS (Toute Petite Section) ouvertes en septembre 2014 par la ville de Bagneux (92) pour des enfants de moins de trois ans issus de familles défavorisées, en partenariat avec divers services dont l'Education Nationale. Dans cette même commune, elle accompagnera les nouvelles équipes d'animateurs périscolaires à la mise en place de temps de lecture dans 3 écoles.

Enfin, menant depuis longtemps des actions lecture à la nursery de la Maison d'Arrêt des Femmes à Fleury-Mérogis, elle organisera une à deux fois par mois des temps de lecture à la maison d'accueil des familles où se trouvent les proches en attente de parler ; ils seront accompagnés de temps de formation pour les partenaires de deux associations (l'une spécialiste de la promotion de la lecture, l'autre de l'accueil des familles à l'entrée de la prison).

## 2 - Formation des acteurs locaux :

Outre les animations-formations locales ou les formations et séminaires nationaux évoqués plus haut, l'association va maintenir sa proposition de stages sur site ; en 2013, en Ile de France, ACCES est ainsi intervenue :

- au CNFPT Première couronne francilienne (centre de formation des fonctionnaires territoriaux, dont les acteurs en PMI, assistantes maternelles des conseils généraux, etc.)
- avec l'APHP (hôpitaux de Paris)
- à Paris avec les bibliothèques et structures de la petite enfance du 20<sup>e</sup> arrondissement
- en Essonne (bibliothèque départementale, et de plusieurs communes ou communauté d'agglomération)
- dans les Hauts de Seine, avec le centre de formation aux métiers de la petite enfance à Malakoff
- en Seine Saint Denis avec le Conseil Général aux Lilas, à Aubervilliers, Romainville, Neuilly Plaisance et Montreuil ; et au Centre d'Etudes et de Recherches pour la Petite Enfance à Aubervilliers
- en Val de Marne à Vitry, Chevilly (bibliothèques, également à Vitry : professionnels de la petite enfance et animateurs des centres de loisirs).

En 2014/2015, le camion « Livres en balade », bénéficiant d'un véhicule neuf grâce au soutien du conseil Général de l'Essonne, va prendre un nouvel élan. Son aménagement intérieur doit être finalisé pour devenir un espace de lecture itinérant qui pourra être mis à disposition de certains territoires franciliens cofinanceurs, après une période de formation des bibliothécaires porteurs du projet ; un nouveau module de formation pour ces acteurs « hors les murs » va être conçu dans ce but (formation théorique alliée à des temps pratiques de médiation avec les familles).

Le contenu des stages proposés fait l'objet d'une amélioration continue des contenus pour s'adapter aux problématiques des professionnels. Au cours de cette année, le programme sera étoffé par une offre spécifique pour les écoles d'éducateurs de jeunes enfants et pour les auxiliaires de puériculture ; une plaquette sera réalisée et diffusée dans les structures franciliennes concernées.

ACCES organisera une demi-journée (professionnels de la petite enfance, bibliothécaires) autour de l'offre numérique pour les tout-petits, état de la réflexion et pratiques, thématique pour laquelle elle est souvent sollicitée. D'autres demi-journées thématiques de réflexion pourraient avoir lieu.

## 3 – Outils à destination des familles et des acteurs locaux :

Un certain nombre d'outils sont déjà réalisés et présentés sur le site internet. ACCES souhaite les



compléter par :

- une bibliographie d'albums : les coups de cœur de bébé, à destination des familles et des bibliothèques : elle sera établie parmi les titres plébiscités par les très jeunes enfants lors des actions lectures, avec une réflexion particulière pour une sélection d'albums luttant contre les stéréotypes ; un tirage de 2000 exemplaires papier est prévu, afin de mieux atteindre les familles en difficulté
- un vade-mecum des bonnes pratiques de lecture à destination des tout-petits : en complément de son soutien actuel aux professionnels, ACCES va débiter la rédaction de fascicules leur permettant d'affiner les pratiques, sur des thèmes tels que les modalités d'écoute du tout petit, la médiation auprès des familles,... Un groupe de travail va être constitué pour la réalisation de ce projet, avec la collaboration du Ministère de la Culture.

#### **Moyens mis en œuvre :**

- salaires chargés relatifs au projet : directrice et chargée de mission suivi et développement de projet (2/3 ETP chacune), lectrices animatrices 1 ETP ; intervenants ou prestations spécialisées (formation d'acteurs auprès des tout-petits, spécialiste numérique, contribution webmaster, communication ,...)
- aménagement intérieur du véhicule « Livres en balade » pour un coin bibliothèque, GPS, livres (albums, livres de sciences humaines pour les formations), livres numériques, rétroprojecteur
- frais divers (locaux, gestion de l'association, photocopies, etc.)

#### **Intérêt régional :**

A.C.C.E.S. rassemble des chercheurs, des professionnels de services publics pour une action culturelle de prévention : de nombreux travaux de recherche ont montré que l'accès à l'écrit et aux récits par l'écoute ludique d'histoires, de contes, de comptines, et par la manipulation de livres dès le moment où se constitue le langage oral, joue un rôle de prévention essentiel. Faire découvrir le plaisir des histoires permet d'aborder dans les meilleures conditions l'acquisition de la langue, de favoriser l'accès à l'écrit.

S'adresser aux tout-petits, à leur famille et leur entourage, est une façon de favoriser un développement harmonieux de la personnalité de l'enfant et une plus grande égalité des chances de réussite et d'insertion.

Cette association contribue notamment à la lutte contre l'illettrisme en :

- démultipliant les actions autour du livre et de la lecture sur de nombreux lieux franciliens,
- sensibilisant, outillant, formant les professionnels de la petite enfance, particulièrement ceux concernés par le public pour lequel la prévention de l'illettrisme est à renforcer.

#### **Public(s) cible(s) :**

- environ 250 enfants de 0 à 6 ans et leur famille en difficulté sociale et culturelle épaulés directement par les acteurs d'ACCES, lors de ses actions de terrain,
- quelques centaines de professionnels (assistantes maternelles, éducateurs de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture et autres professionnels de la petite enfance, bibliothécaires) bénéficieront de formations et journées professionnelles ; d'autres professionnels bénéficient en outre des outils et publications proposés sur le site internet.

#### **Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER : Hors CPER**

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2014

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
personnel	91 320,00	71,79%	Région	26 000,00	20,44%
aménagement camion, achats livres, déplacements	17 775,00	13,97%	Etat (ministères Culture, Affaires soicales, ACSE, DRAC, CNLivre	30 000,00	23,58%
charges indirectes	18 114,00	14,24%	CAF	12 000,00	9,43%
Total	127 209,00	100,00%	Conseil Général Essonne (att)	25 000,00	19,65%
			Mécénat	17 000,00	13,36%
			Fonds propres	17 209,00	13,53%
			Total	127 209,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2014	26 000,00 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS****Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Projets et programmes triennaux de prévention et de lutte contre les exclusions	28 000,00 €
2012	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	24 000,00 €
2013	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	28 000,00 €
	Montant total	80 000,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14016258</b>
--

Commission Permanente du 17 octobre 2014

<b>Objet : FAMILLES ET PROCHES DES PERSONNES INCARCEREES : PREPARATION D'UN GUIDE DES LIEUX D'ACCUEIL, DIFFUSION DES LIVRETS D'INFORMATION SUR LA DETENTION VERS LES FAMILLES, FORMATION DES BENEVOLES FRANCIENS.</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Dépense subventionnable du projet	20 000,00 €	50,00 %	10 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		10 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 934-42-6574-142003-300  
 14200304- Projets et programmes de lutte contre les exclusions et d'utilité sociale

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : UFRAMA UNION NATIONALE DES  
 FEDERATIONS REGIONALES DES  
 ASSOCIATIONS DE MAISONS D'ACCUEIL  
 DE FAMILLES ET PROCHES DE  
 PERSONNES INCARCEREES

Adresse administrative : 8 PASSAGE DU PONT AMILION  
 17100 SAINTES

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Jeannette FAVRE, Présidente

Objet : UFRAMA et les membres qui la composent ont pour objet de développer pendant l'incarcération toutes initiatives visant à faciliter le maintien des liens familiaux ainsi que la dignité, l'épanouissement et l'autonomie des familles ou proches de personnes incarcérées. Plus précisément, l'Union se donne pour objectifs de :

- favoriser les échanges et la réflexion en commun entre les fédérations et associations des différentes régions de France métropolitaine et d'outre-mer,
- organiser des actions de formation en direction des personnes assurant l'accueil des familles et proches de personnes incarcérées,
- organiser des journées nationales de formation, d'information et de recherche, destinées aux membres des associations d'accueil de familles de détenus et autres publics concernés par les problèmes des familles de détenus,
- développer l'information et la communication concernant les difficultés rencontrées par les familles de personnes incarcérées,
- assurer le suivi des recommandations émises lors des journées nationales,
- développer des actions de soutien en direction des familles et proches de personnes incarcérées,
- favoriser les contacts avec d'autres associations poursuivant des buts similaires ou voisins,
- assurer une représentation nationale des associations de maisons d'accueil auprès des pouvoirs publics.

Date de publication au JO : 1 avril 2000

N° SIRET : 43486897200010

## PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage (CR46-14)

Rapport Cadre : CR23-11 du 07/04/2011

Objet du projet : familles et proches des personnes incarcérées : préparation d'un guide des lieux d'accueil, diffusion des livrets d'information sur la détention vers les familles, formation des bénévoles franciliens.

Date prévisionnelle de début de projet : 1 octobre 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : certaines activités débutent selon la 'rentrée' des bénévoles au siège et auprès de chaque établissement

### Objectifs :

UFRAMA comporte notamment 11 associations membres en Ile de France, chacune auprès de l'un des établissements pénitentiaires les plus anciens. Ces diverses associations s'occupent de l'accueil des familles et des proches des personnes détenues en Ile de France.

UFRAMA, en conformité avec ses statuts, produit et met à disposition de l'information et de la formation pour les intervenants auprès du public, pour le public même, et pour les institutions ; l'association est également un lieu de réflexion et de mutualisation, d'analyse, elle est force de proposition auprès des

pouvoirs publics, notamment auprès des législateurs et de l'administration pénitentiaire, en collaboration avec d'autres associations intervenant auprès des détenus eux mêmes.

A distance des lieux de détention, les organes les plus visibles de cet important travail sont :

- Son site internet riche : vie de l'association, enquêtes menées par UFRAMA sur la situation des détenus et de leurs proches, etc.
- Sa revue semestrielle Uframag (les derniers numéros ont porté sur « les non dits aux enfants » et « le couple à l'épreuve de la prison »).
- En 2013, comme tous les 4 ans, les 2 jours de rencontre nationale ont réuni des orateurs de divers horizons institutionnels et juridiques, associatifs, prestataires, usagers, et 330 participants, sur le thème principal «Nouvelles lois, nouvelles prisons, nouveaux partenaires : quelles répercussions sur nos familles et nos associations ? ».

Ces dernières années ont vu la succession de diverses dispositions législatives, qui obligent à mettre à jour les informations diffusées, et une évolution rapide des lieux de détention et des conditions de visite des proches auprès des personnes détenues ; l'association souhaite poursuivre l'information et la formation, et notamment préparer un guide des lieux de visite au parloir auprès du détenu et d'accueil des familles, pour remplacer son répertoire devenu obsolète.

### **Description :**

En effet, l'administration pénitentiaire a lancé plusieurs programmes de construction d'établissements depuis 1990 ; les conditions d'accueil des familles qui viennent rendre visite à un de leurs proches incarcéré ont également évolué de manière sensible ces dix dernières années, avec la création des unités de vie familiale (UVF) et les parloirs familiaux.

De 36615 places en détention en France en 1990, on est passé à 58273 places en 2013 par le biais de constructions nouvelles et la fermeture de quelques-unes. Après la construction de 25 établissements livrés entre 1990 et 1992 du "programme 13000", de 6 établissements entre 2002 et 2004 du "programme 4000", on a assisté à partir de 2009 à de nouvelles constructions dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la justice, "le programme 13200", avec la création de 13200 places brutes et la fermeture de 2485 places, dont l'ouverture du centre de Réau en Seine et Marne en 2013. Par ailleurs, 6 établissements pour mineurs ont été créés en 2007/2008, dont celui de Porcheville dans les Yvelines.

Pour des questions de coûts, nombre de ces établissements ont été implantés loin des centres urbains, avec un accès difficile par les transports en commun, rendant complexe les visites au parloir pour les familles.

En outre, la loi pénitentiaire du 29 novembre 2009 a consacré l'existence UVF et des parloirs familiaux dans tous les établissements, étendu le champ de leurs bénéficiaires et fixé une fréquence minimale de recours possible à ces dispositifs. Ceux-ci, qui ont vu le jour en 2003, sont en cours de généralisation. Ainsi, l'accueil a lieu dans ces locaux spécialement aménagés permettant aux détenus et à leurs visiteurs de mener une vie familiale dans des conditions d'intimité et de durée que ne permettent pas les parloirs traditionnels.

A noter également, pour les établissements de construction récente, la délégation par l'administration pénitentiaire de certaines missions d'accueil des familles à des prestataires privés.

L'ensemble de ces changements ont une incidence sur les conditions des visites au parloir et il est nécessaire d'en faire actuellement le point pour permettre une meilleure connaissance de celles-ci par les proches de personnes détenues.

Le guide, qui est destiné uniquement à un accès internet, a pour objet d'apporter des informations utiles et précises pour aider les personnes à faire face à la situation occasionnée par l'incarcération d'un proche. Il s'agit de fournir aux personnes concernées des renseignements pratiques afin de faciliter le maintien des relations avec leur proche détenu. Ils concerneront :

- ¿ chaque établissement pénitentiaire (situation géographique, moyens d'accès, jours et heures de parloirs, modalités de réservation...),
- ¿ chaque structure d'accueil des familles (jours et heures d'ouverture, services offerts, modalités de fonctionnement...),
- ¿ les associations et structures proposant des services au bénéfice des détenus et de leurs familles

(dont en particulier les possibilités d'hébergement).

Après son élaboration par un groupe ad hoc fin 2014, le questionnaire sera adressé aux associations d'accueil des familles début 2015 ; suivront la collecte des informations, l'analyse des réponses, la vérification des données auprès des différentes instances dont l'administration pénitentiaire ; en parallèle, UFRAMA envisage une refonte de son site internet, ou seulement de nouvelles modalités pour faciliter l'accès aux différentes données destinées à l'information des proches des personnes détenues.

Les livrets réalisés, édités et diffusés par l'UFRAMA, seront mis à la disposition des associations d'accueil des familles de la Région Ile-de-France (en moyenne, environ un quart des livrets imprimés), pour soutenir leur action auprès des familles et proches de personnes détenues (remise gratuite, dans le cadre d'un entretien personnalisé :

- "Tim et le mystère de la patte bleue" destiné aux enfants de 3 à 7 ans ayant un parent incarcéré (de l'ordre de 500 livrets) ; le livret a été récemment complété d'un petit film pour favoriser le dialogue entre enfants et adultes.
- "Avoir un parent en prison" destiné aux enfants de 3 à 7 ans ayant un parent incarcéré (de l'ordre de 500 livrets).
- "Tim et le bracelet mystérieux" destiné aux enfants de 7 à 11 ans ayant un parent en placement sous surveillance électronique (PSE) après une incarcération (de l'ordre de 500 livrets).
- "Nina et le bracelet de Papa" destiné aux enfants ayant un parent en placement sous surveillance électronique (PSE) à la suite d'une décision de justice sans incarcération préalable (de l'ordre de 500 livrets).
- Le carnet de bord de la famille "Un de mes proches vient d'être incarcéré en maison d'arrêt" comporte des informations précises et actualisées pour permettre aux familles de faire face plus facilement à la situation d'incarcération d'un proche (de l'ordre de 2.500 livrets).
- Le carnet de bord de la famille : "Un de mes proches vient d'être incarcéré en centre de détention ou en maison centrale" réactualisé et édité en 2014 (de l'ordre de 1.500 livrets, selon les évaluations des besoins qui seront faites par les 11 associations, et envoi d'un livret aux services pénitentiaires de Porcheville et Réau).

Les activités des 11 associations franciliennes assurant l'accueil des familles et proches reposent uniquement sur l'investissement de personnes bénévoles. UFRAMA leur propose deux types de formation :

- initiale de 3+2 jours : « formation à l'écoute et à la relation d'aide en relation interactive avec des acteurs institutionnels », pour au moins 12 bénévoles franciliens parmi d'autres, au siège,
- 8 journées de formations choisies par les associations parmi 23 thèmes (« les parloirs : une rencontre tant attendue..., toujours anxiogène et parfois conflictuelle » ; « médiatiser les relations entre enfants et parents incarcérés », « être une famille de détenus : la peine sociale »,...) sur site en Ile de France.

Elles sont animées par des personnes expérimentées et des professionnels ; elles ne seront facturées aux franciliens que la moitié de leur coût, dans la limite du budget prévisionnel ci-dessous. En outre, UFRAMA propose aux associations franciliennes le magazine dont le prochain numéro portera sur « entre enfants maltraités et enfants maltraitants »

#### **Moyens mis en œuvre :**

- secrétariat, intervenants en formation, le cas échéant intervenant en informatique ;
- hébergement pour la formation initiale ; prestations diverses pour l'impression et diffusion notamment des livrets, etc.
- frais divers et généraux de l'association, liés au projet

Malgré leur ampleur, la quasi-totalité des tâches est réalisée par des bénévoles auprès d'UFRAMA, et dans les associations franciliennes.

#### **Intérêt régional :**

Les enquêtes menées par UFRAMA en 2012 auprès des associations d'accueil et de 3000 visiteurs balaient des champs variés sur les conditions d'accueil et le vécu des familles et proches des personnes détenues. On peut y noter en particulier que :

- près de 9 visiteurs sur 10 sont des visiteuses ; les conjoints représentent près d'un visiteur sur deux,
- l'incarcération entraîne la famille à se replier sur elle-même, à cacher les raisons réelles de l'absence d'un proche, y compris aux enfants ; cela s'est amplifié depuis l'enquête de 2008,
- six proches sur dix indiquent que le cout mensuel (transport) pour les visites est supérieur à 50 € ; les deux tiers des personnes qui viennent en aide financièrement à leur proche incarcéré lui font parvenir plus de 100 € par mois,
- la situation d'éloignement est particulièrement sensible pour les jeunes détenus mineurs et les femmes détenues (peu d'établissements, accès), au préjudice de maintien des liens familiaux.

Selon une enquête publiée par l'INSEE en 2002, 0.7% de la population française de plus de 18 ans était concernée par la détention d'un proche (proportion qui a vraisemblablement augmentée avec l'accroissement des détentions) ; une unions sur dix est rompue dans le mois qui suit la détention, au total 36% des unions sont rompues dans les 5 ans.

Ce projet concerne presque tous les établissements pénitentiaires en Ile de France.

#### Public(s) cible(s) :

Proches de personnes détenues, soutenues par 11 associations d'accueil de jour des familles auprès de chacun des établissements pénitentiaires de : Meaux-Chauconin (77), Fresnes (94), Fleury Mérogis (91), Paris (La Santé, 75), Versailles (78), Poissy (78), Nanterre (92), Bois d'Arcy (78), Osny (95), Villepinte (93), Melun (77).

#### Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier** : Hors CPRD

**CPER** : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Achats	3 600,00	18,00%
charges externes	1 700,00	8,50%
Autres services extérieurs	11 100,00	55,50%
personnel	3 600,00	18,00%
Total	20 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Région	10 000,00	50,00%
Etat (Justice, Jeunesse et Sports)	5 400,00	27,00%
participation des franciliens aux stages	2 800,00	14,00%
autres contributions	1 800,00	9,00%
Total	20 000,00	100,00%

### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

<b>Exercice</b>	<b>Montant</b>
2014	5 000,00 €
2015	5 000,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

<b>Année</b>	<b>Dispositif d'aide</b>	<b>Montant voté</b>
2011	Projets et programmes triennaux de prévention et de lutte contre les exclusions	10 000,00 €
2012	Programmes triennaux destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	10 000,00 €
2013	Projets annuels destinés aux personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en grande précarité et situation d'exclusion, gens du voyage	10 000,00 €
	Montant total	30 000,00 €